



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2017/DEC/177	OBJET : MODIFICATION DANS LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS MUNICIPAUX AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE HENRI BECQUEREL
<u>Date du conseil municipal</u> 18/12/2017	
<u>Date de la convocation</u> 11/12/2017	
<u>Date de l'affichage</u> 19/12/2017	

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 11 décembre 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUÉ, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ.

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Simone JEROME
- Didier MOREAU représenté par Michel VEUX
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Virginie SALITRA
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Claude GODART
- Samira BOUJIDI représenté par Karine JARRY
- Pascal D'HOKER représenté par Monique DEVILAINE
- Stéphanie SCHUT représentée par Catherine HEUZE-DEVIES

Étaient absents :

- Rachida MOUALI

Monsieur Charles MURAT est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20171226-2017-DEC-177-
DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-21,

VU le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la modification de la composition du conseil d'administration des collèges et lycées,

VU la délibération n°2014/DEC/183 en date du 15 décembre 2014 portant modification partielle de la délibération n°2014/AVR/073 – désignation de conseillers municipaux au sein de divers conseils d'administration,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre suppléant au sein du conseil d'administration du lycée Henri Becquerel,

Après en avoir délibéré, avec un accord unanime pour procéder à un vote à main levée, à l'unanimité des voix exprimées (28),

ARTICLE Unique :

DESIGNE les membres du conseil d'administration élus du lycée Henri Becquerel suivants :

	TITULAIRE	SUPPLEANT
Lycée Henri Becquerel	Danielle BOUDET	Michel BILLOUT

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 19 décembre 2017

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20171226-2017-DEC-177-
DE
Date de télétransmission : 26/12/2017
Date de réception préfecture : 26/12/2017